Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260330-037_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 037/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 26
de Votants 27
Pouvoirs : 1

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 24 mars 2026.

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

L'an deux mil vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nadège COULON-TRARI, Maire.

Etaient présents : COULON-TRARI Nadège, MEURICE Paul, CHEVALIER Annie, BEAUJEAN Thierry, LEDUC Katia, LE GALL Jean-Paul, BOUTTIER Élodie, ANDRÉ Sylvie, LE BRUN Gilles, CLAVIER Jean-Christophe, LERAY Catherine, SÉNÉCHAL Emmanuelle, MARCHAIS Yann, LE COUVIOUR Mélanie, BOURVIC Arnaud, BONNERUE Linda, Le NAOUR Solène, MARTIN Jérémy, LEPOIVRE Aymeric, ASSIÉ Benjamin, GUYOT Albane, GUEGUEN Marie, GARDETTE Stéphane, DANIEL Jean-Louis, BRUNET Béatrice, AUBERT Yoan.

Excusés : AIDOUD Ahmed.

Absent : /

Pouvoirs : AIDOUD Ahmed à LE GALL Jean-Paul.

Secrétaire de séance : Mme ANDRÉ Sylvie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention auprès de la DRAC au titre de la Dotation Générale de Décentralisation – Projet de réinformatisation de la médiathèque municipale comprenant le renouvellement des 4 ordinateurs publics.

Considérant que la médiathèque municipale porte un projet de réinformatisation visant à renouveler ses équipements informatiques mis à disposition du public puisque les quatre ordinateurs actuellement en service sont devenus obsolètes, notamment en raison de leur incompatibilité avec le système d'exploitation Windows 11, ce qui soulève des enjeux de sécurité numérique ;

Considérant que cette opération est susceptible de bénéficier d'un soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au titre de la Dotation Générale de Décentralisation ;

Considérant qu'un devis a été établi et validé auprès de la société Tertronic pour un montant de 2 706,00 € HT ;

Considérant que le montant de la subvention sollicitée s'élève à 1 082,00 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- autorise Madame la Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC au titre de la Dotation Générale de Décentralisation pour un montant de 1 082,00 €,
- autorise Madame la Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

La secrétaire de séance,
Sylvie ANDRÉ

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE